

Madame Emmanuelle BERI
Communauté d'agglomération du Niortais
140 RUE DES EQUARTS
CS 28770
79027 NIORT Cedex

Echiré, le mardi 10 décembre 2024

Objet : Courrier d'intention / Réservation terrain
P.J. : Esquisse AZ Architectes

Madame,

Comme suite à notre rencontre et aux divers échanges je vous confirme notre projet d'acquisition de la parcelle K1 (plan de commercialisation du 09/03/2015) - détachée de la parcelle ZI0235-Commune de Saint Gelais – pour une surface de 4081 m2.

Vous trouverez ci-après les précisions demandées :

La société TERRINFRA est une SAS au capital de 60 000 euros créée en juin 2021 finalisant un projet de création d'entreprise via un dispositif démissionnaire validé par la commission paritaire interprofessionnelle régionale le 09-04-2021.

L'activité de l'entreprise est basée sur des travaux spécifiques liés aux problématiques de comportement du sol. Elle intervient pour la conception réalisation de projets de stabilisation ou de réparation de structure ayant été affectées entre autres par l'hydratation / déshydratation des sols argileux. L'entreprise intervient tous corps d'état.

Pour son troisième exercice clôturé fin septembre 2024 l'entreprise a réalisé 3.2 millions d'euros de chiffre d'affaires et emploie 25 personnes à temps complet. Son matériel est composé d'ateliers de forage adaptés à la maison individuelle ainsi que de l'outillage plus spécifique à la maçonnerie. Elle dispose à ce jour de 7 fourgonnettes et d'un poids lourd 32 tonnes pour assurer les transferts de matériel et les approvisionnements.

L'entreprise est actuellement domiciliée 240 rue du Puits Japie – ZA du Luc – 79 410 ECHIRE dans des locaux loués devenant exigus face à son développement.

Le projet dont l'ébauche vous a été transmise permettra à charges fixes constantes de pouvoir continuer la structuration de la société. Pour ce faire une SCI (SCI TERRINFRA) - ouverte aux salariés de l'entreprise - est en cours de création et sera la propriétaire des infrastructures.

Notre ébauche de planning serait de pouvoir finaliser l'acquisition du terrain en début d'année 2025 afin de travailler sur les documents contractuels de construction et pouvoir démarrer les travaux de construction en début 2026 et intégrer des locaux adaptés au plus vite.

L'équipe TERRINFRA reste à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire et reste dans l'attente de votre meilleure proposition.

Recevez Madame l'expression de mes sentiments les meilleurs.

François BRODU
Président